

# Webinaire

# Optimiser sa prévoyance

04.12.2025

Marc Baijot  
Responsable de Division Assurance

# SOMMAIRE

- **Introduction**
- **Lacunes de prévoyance**
- **Comblers ses lacunes**



# Introduction



- Système de prévoyance suisse
- Systèmes d'épargne
- Caractéristiques de chaque système
- Intérêts d'investir dans la prévoyance professionnelle

# Système de prévoyance suisse



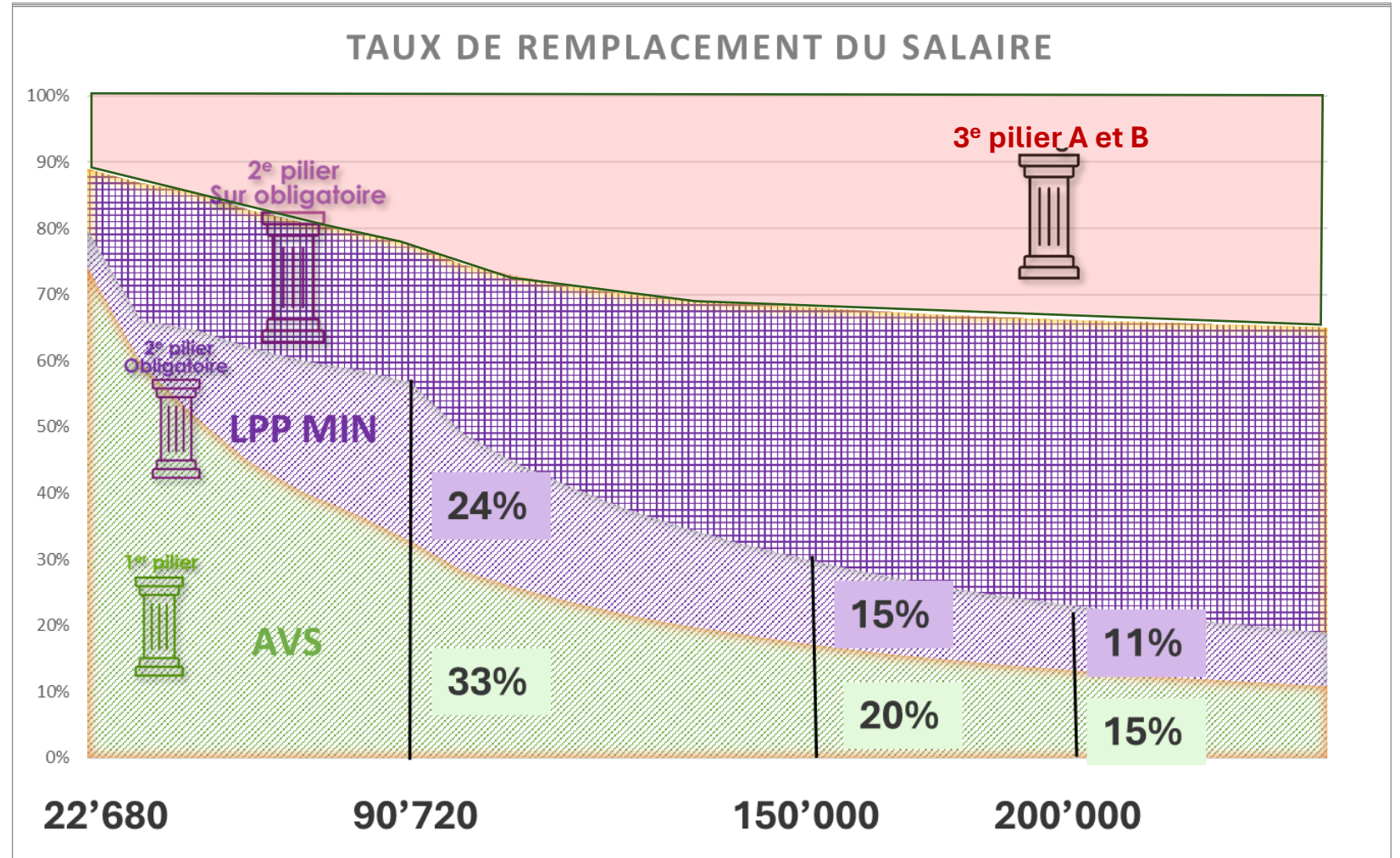
Dépend du prestataire choisi par l'assuré

Dépend du plan d'assurance choisi par l'employeur

Rente viagère plafonnée à 21'848 pour 40 années d'assurance

Rente viagère plafonnée à 30'240 pour 44 années d'assurance

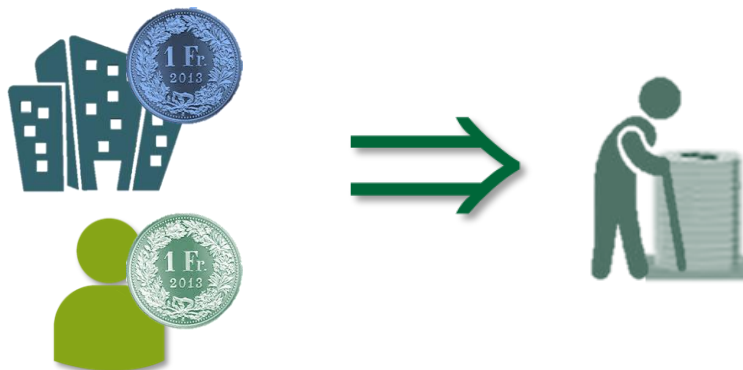
## → Les 3 Piliers



# Systemes d'épargne



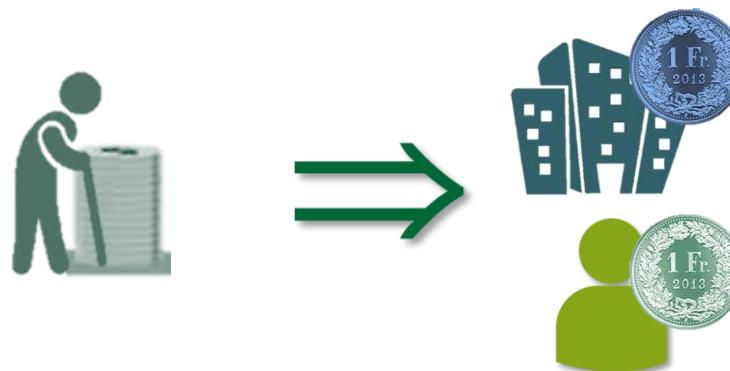
## → Primauté des cotisations



- *Caisses privées*  
*Caisses publiques alémaniques*
- *Avoir vieillesse LPP*
- *3<sup>ème</sup> Pilier A ou B*  
*Assurances ou Banques*



## → Primauté des prestations



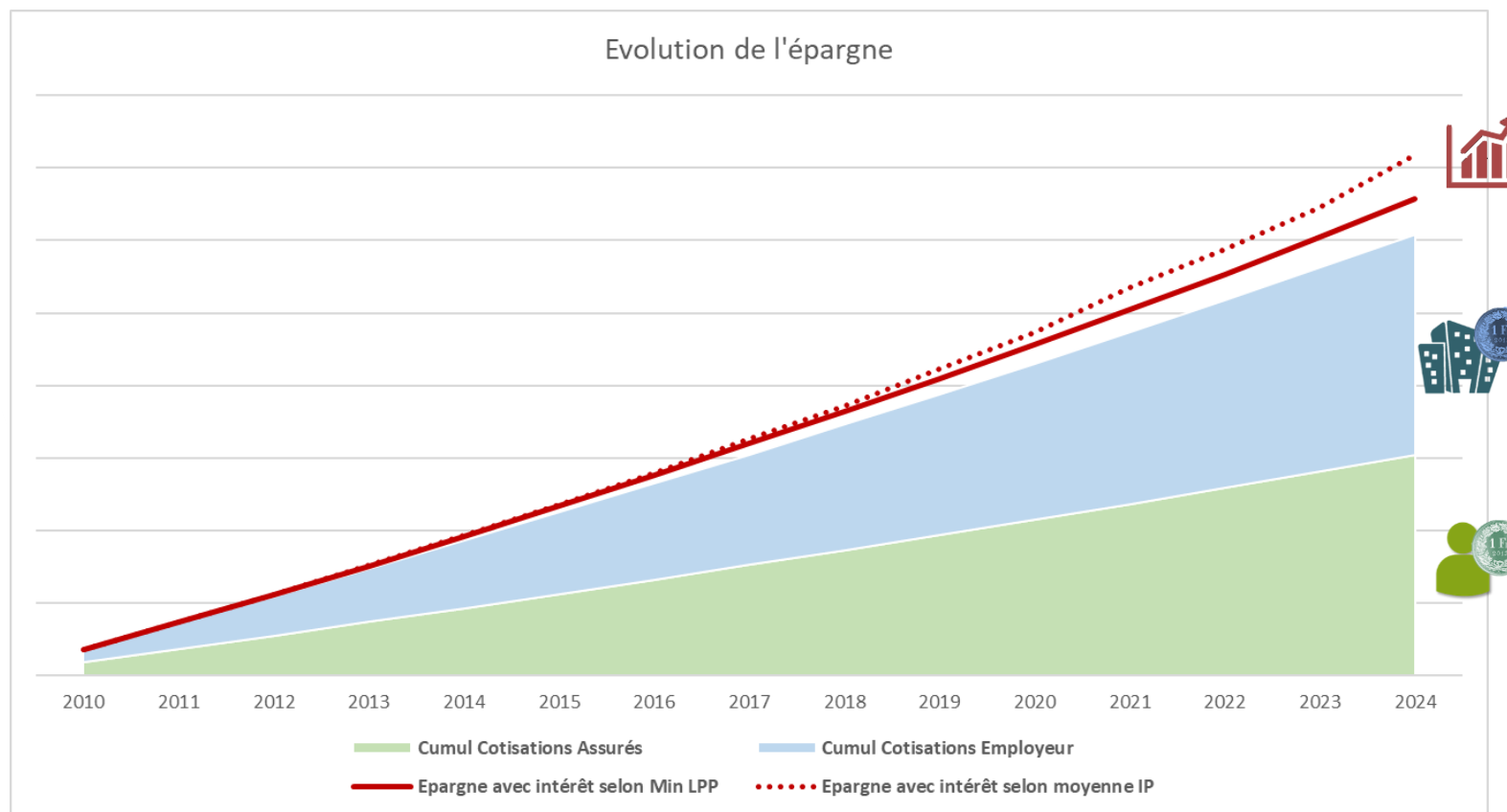
- *Caisses publiques romandes*



# Caractéristiques de la primauté des cotisations



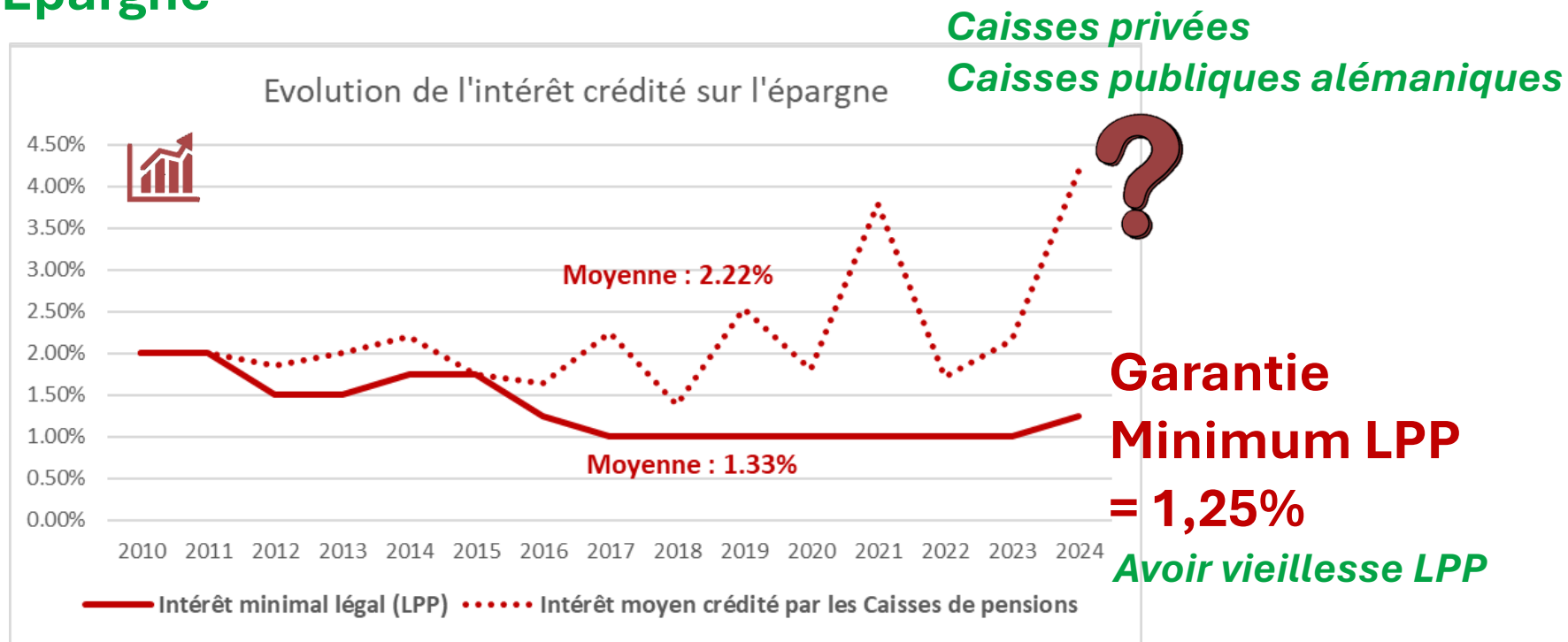
## → Épargne



# Caractéristiques de la primauté des cotisations



## → Épargne



**3<sup>ème</sup> Pilier A ou B**

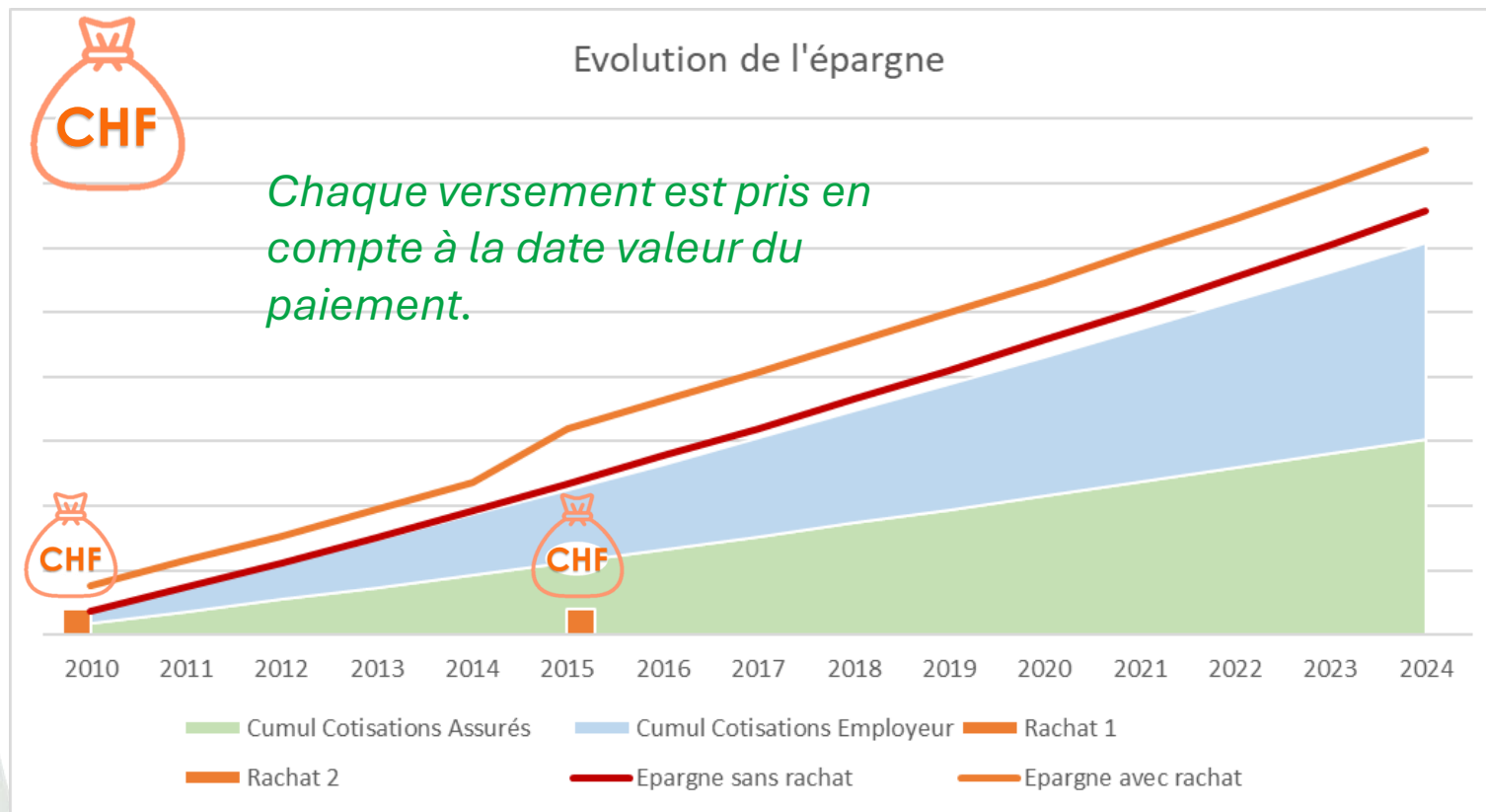
**Assurances Garantie  $\leq$  1%**

**Banques Pas de garantie (+10% ou -10%)**

# Caractéristiques de la primauté des cotisations



## → Rachats



### Le rendement

#### dépend

- Des intérêts crédités
- De la durée du placement

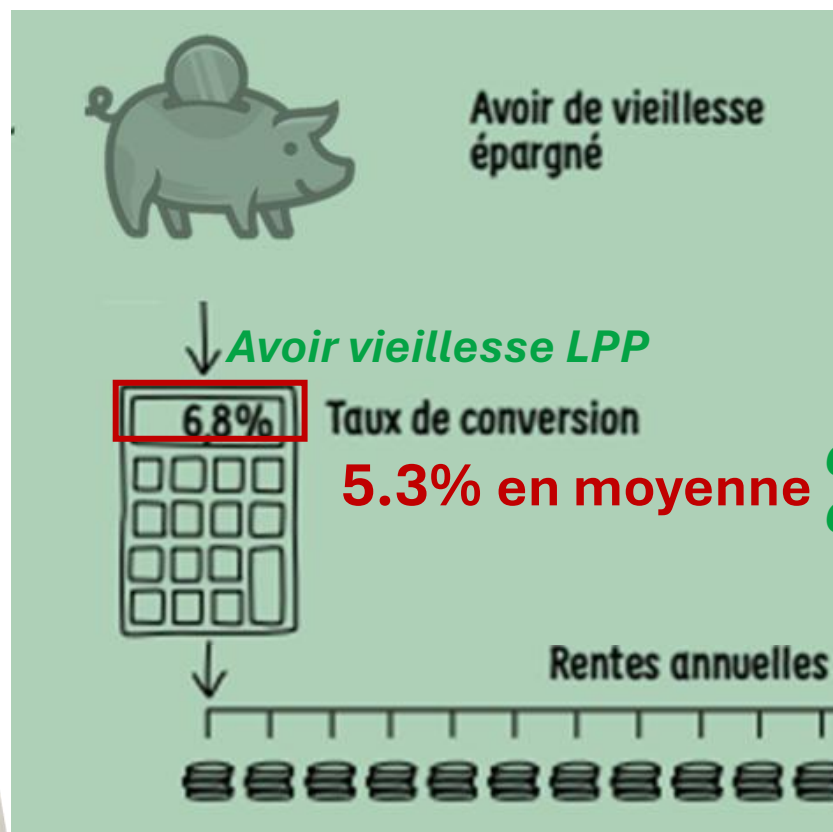
#### est indépendant

- De l'âge
- Du salaire

# Caractéristiques de la primauté des cotisations



## → Rente **CONVERSION DE L'ÉPARGNE**



*Caisses privées*  
*Caisses publiques alémaniques*



*3<sup>ème</sup> Pilier A ou B*

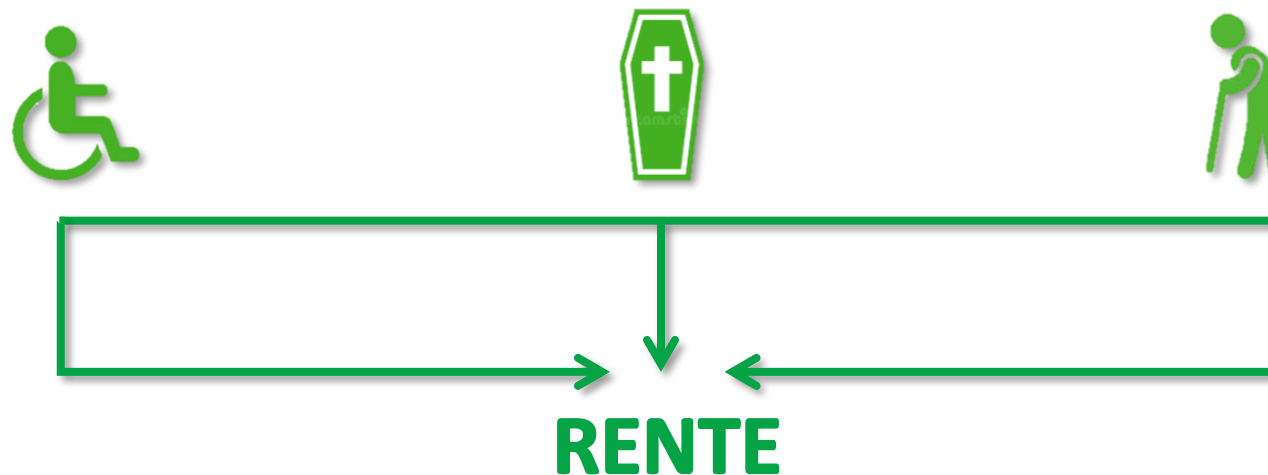
*Assurances Taux de conversion ≤ 4%*

*Banques Pas de rentes*

# Caractéristiques de la primauté des prestations



→ Rente



Pourcentage du salaire

1,50 %



X



Années

d'assurance

X

Dernier  
salaire  
assuré



Retraite

# Caractéristiques de la primauté des prestations



## → Rente

Années d'assurance	Pourcentage	Dernier salaire assuré	Rente
1 année	1.5%	100'000	1'500
2 années	3.0%	100'000	3'000
10 années	15.0%	100'000	15'000
45 années	67.5%	100'000	67'500

La rente augmente de 1.5% par année d'assurance

Maximum de 45 années



Années d'assurance	Pourcentage	Dernier salaire assuré	Rente
1 année	1.5%	100'000	1'500
2 années	3.0%	101'000	3'030
10 années	15.0%	109'000	16'350
45 années	67.5%	144'000	97'200

La rente augmente avec l'augmentation du salaire

Plafond à 4% si salaire ≤ 90'000

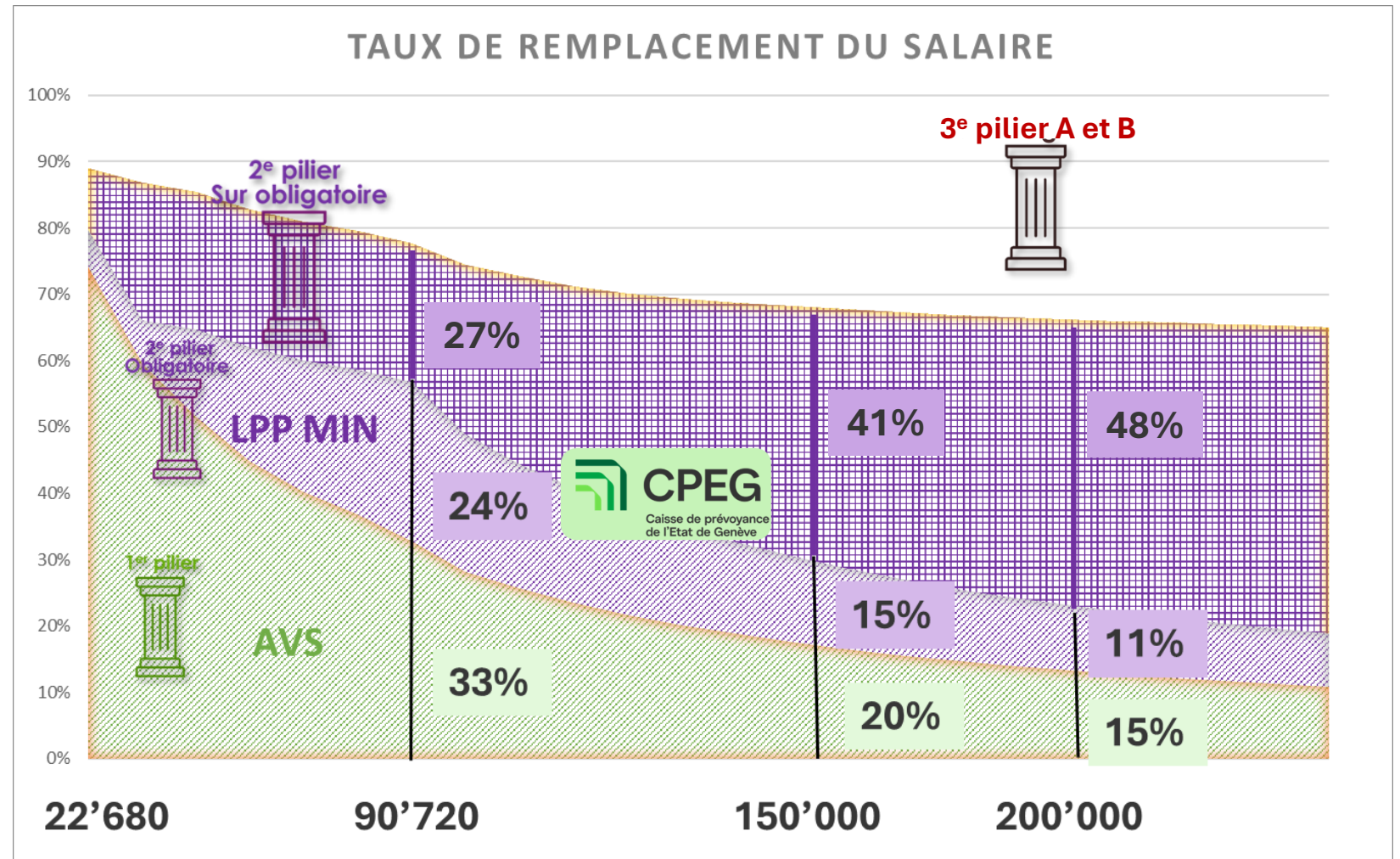
Plafond à 2.6% si salaire > 90'000

Retraite

# Systeme de prevoyance suisse



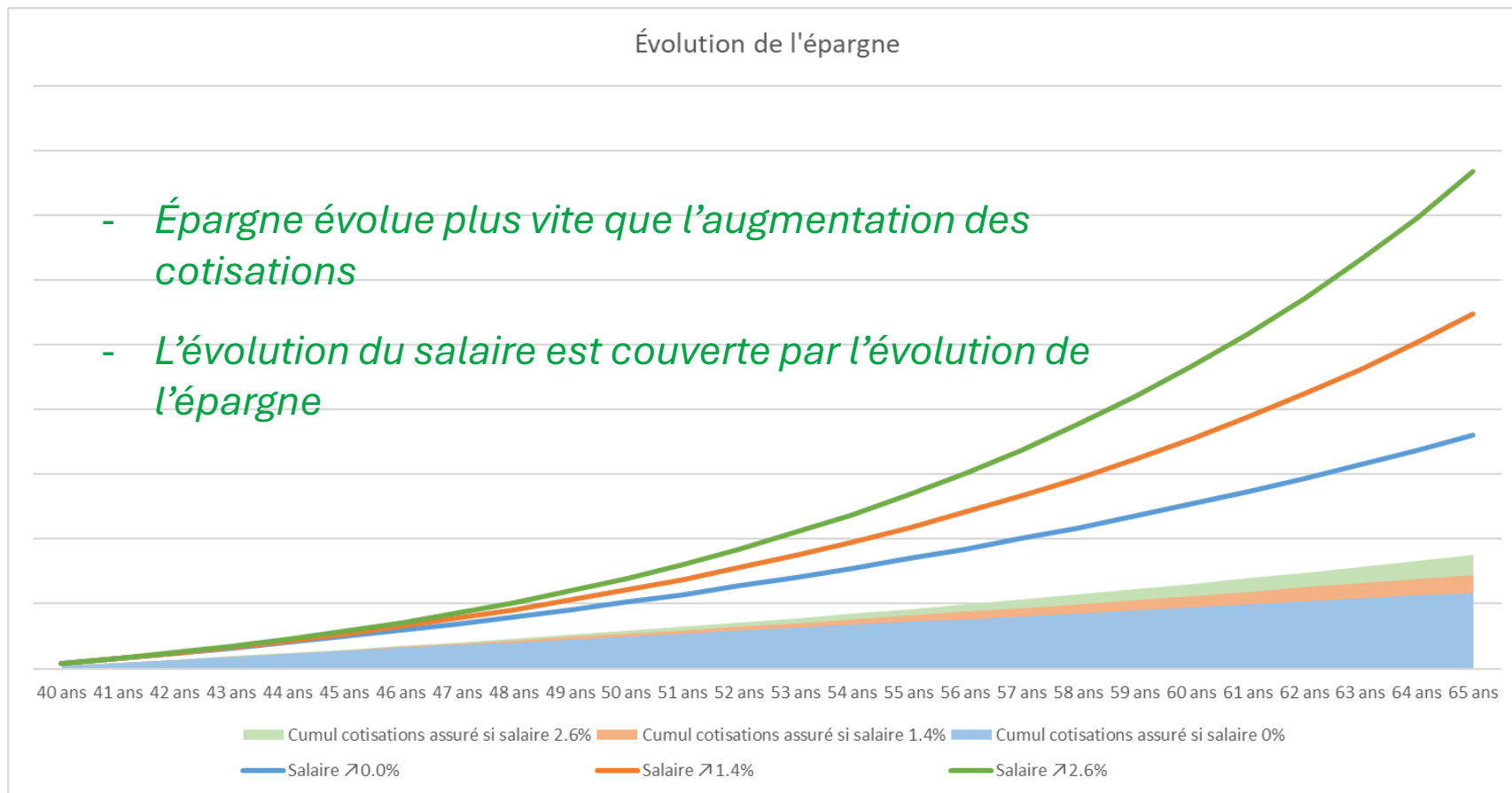
## → Rente CPEG



# Caractéristiques de la primauté des prestations



## → Épargne

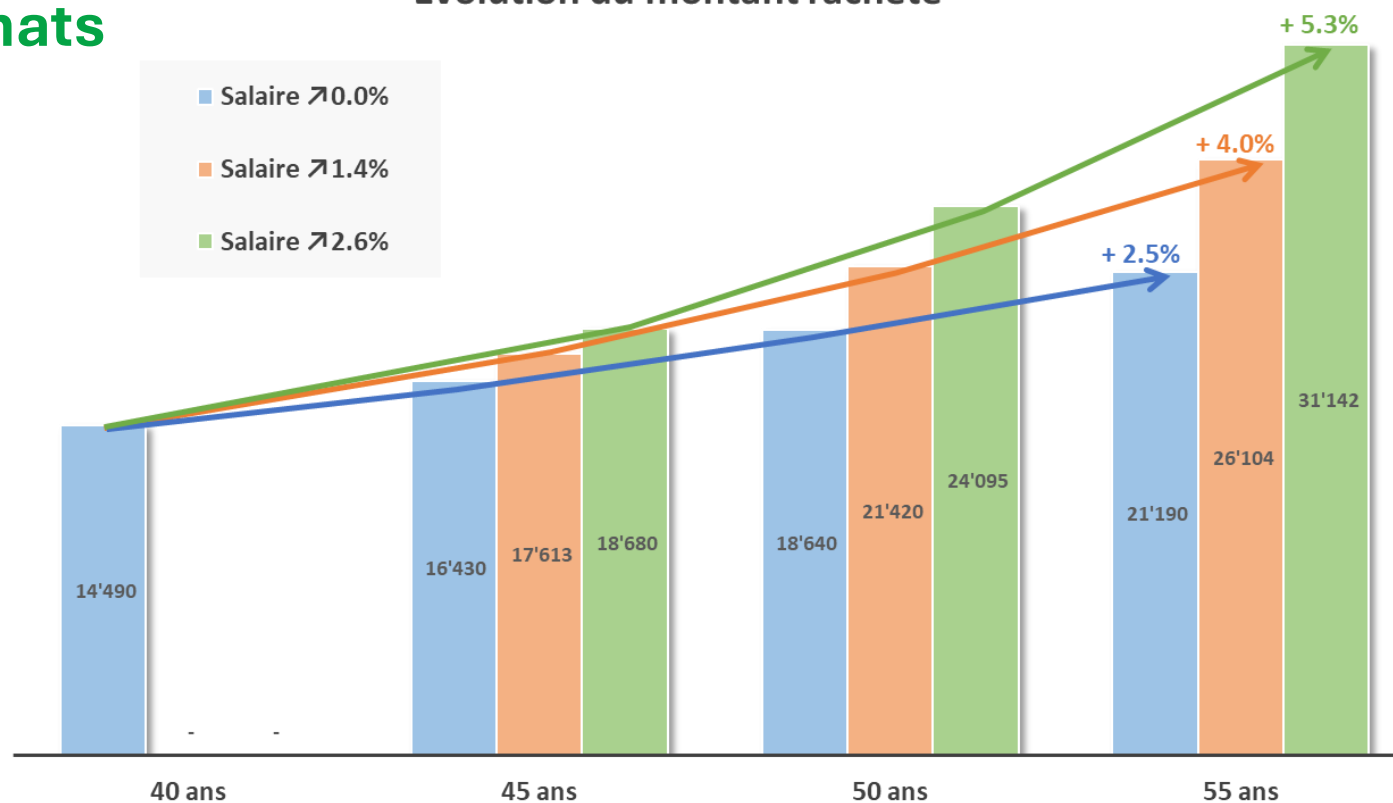


# Caractéristiques de la primauté des prestations



## → Rachats

Evolution du montant racheté



- Rendement minimum de 2.5% (salaire constant)
- Rendement augmente avec l'évolution du salaire
- Montant à investir dépend de l'âge

# Intérêts d'investir dans la prévoyance professionnelle



- Elle permet de se constituer une épargne pour la retraite.
- Elle permet d'augmenter son capital disponible (Propriété, indépendant).
- Elle permet de mieux se couvrir en cas d'invalidité et de décès.
- L'épargne se constitue à travers les cotisations réglementaires et **rachats**.
- L'épargne bénéficie d'un rendement garanti.
- Elle permet de bénéficier d'avantages fiscaux.
- **L'épargne suit l'évolution de son salaire.**



# Lacunes de prévoyance



- Années d'assurance
- Évolution du taux d'activité
- Évolution salariale

# ANNÉES D'ASSURANCE

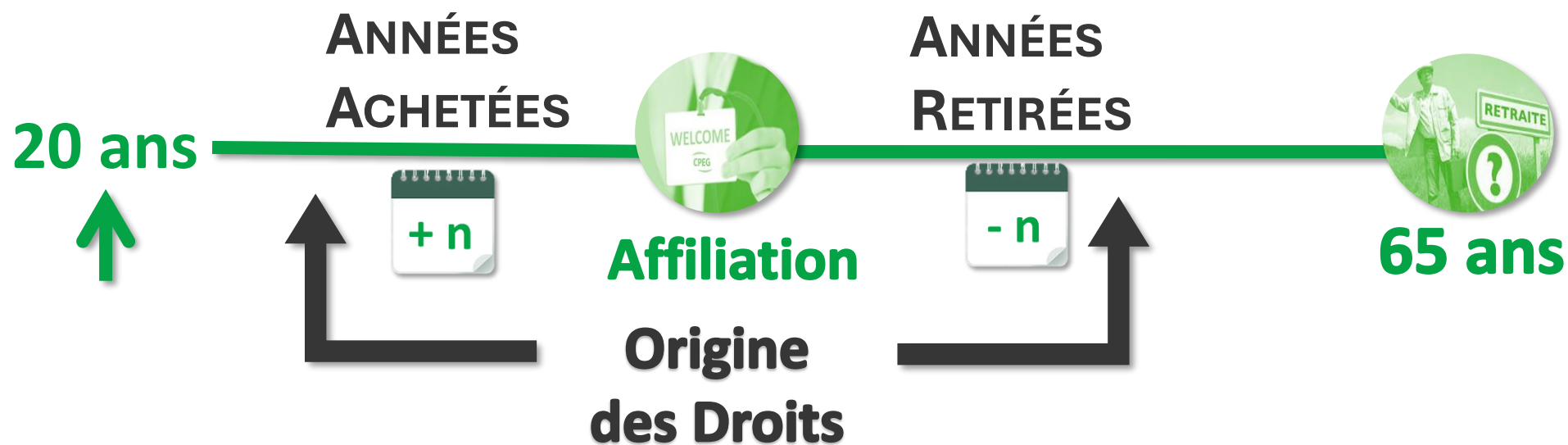


ANNÉES COTISÉES



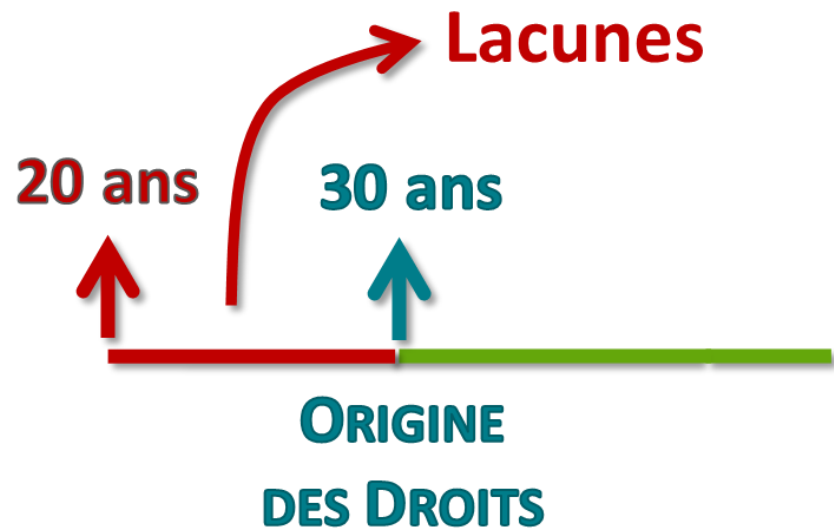
Affiliation

65 ans



**Maximum de 45 années**

# ANNÉES D'ASSURANCE



20 ans

Données au 31.01.2025 pour vos prestations	
Date d'origine des droits	01.07.2005
Durée d'assurance acquise	20 ans
Traitement assuré	90'000
Taux moyen d'activité (TMA)	90%
Âge pivot	65 ans

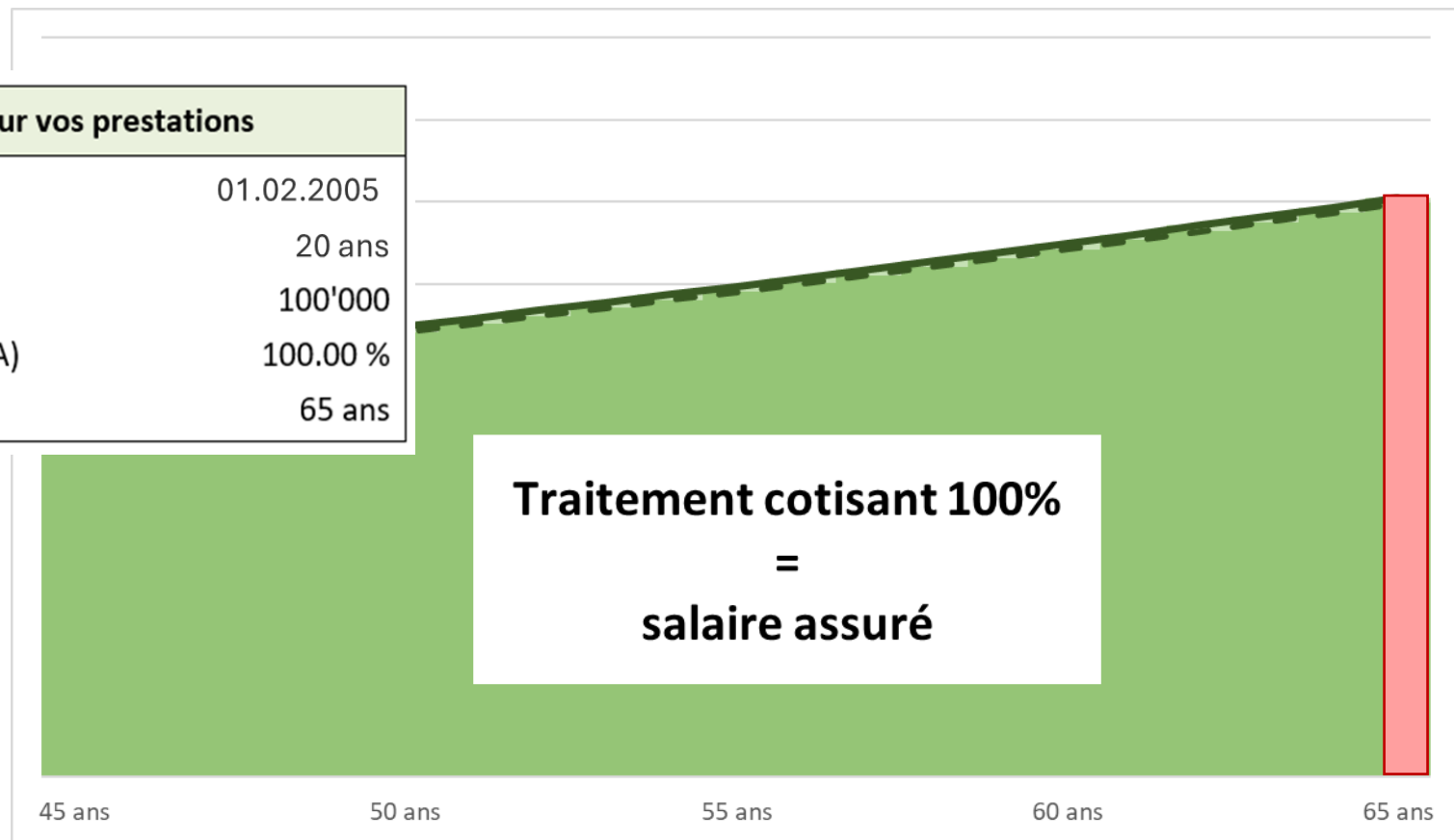
> 20 ans

# ÉVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITÉ



## SALAIRE ASSURÉ

Données au 31.01.2025 pour vos prestations	
Date d'origine des droits	01.02.2005
Durée d'assurance acquise	20 ans
Traitement assuré	100'000
Taux moyen d'activité (TMA)	100.00 %
Âge pivot	65 ans



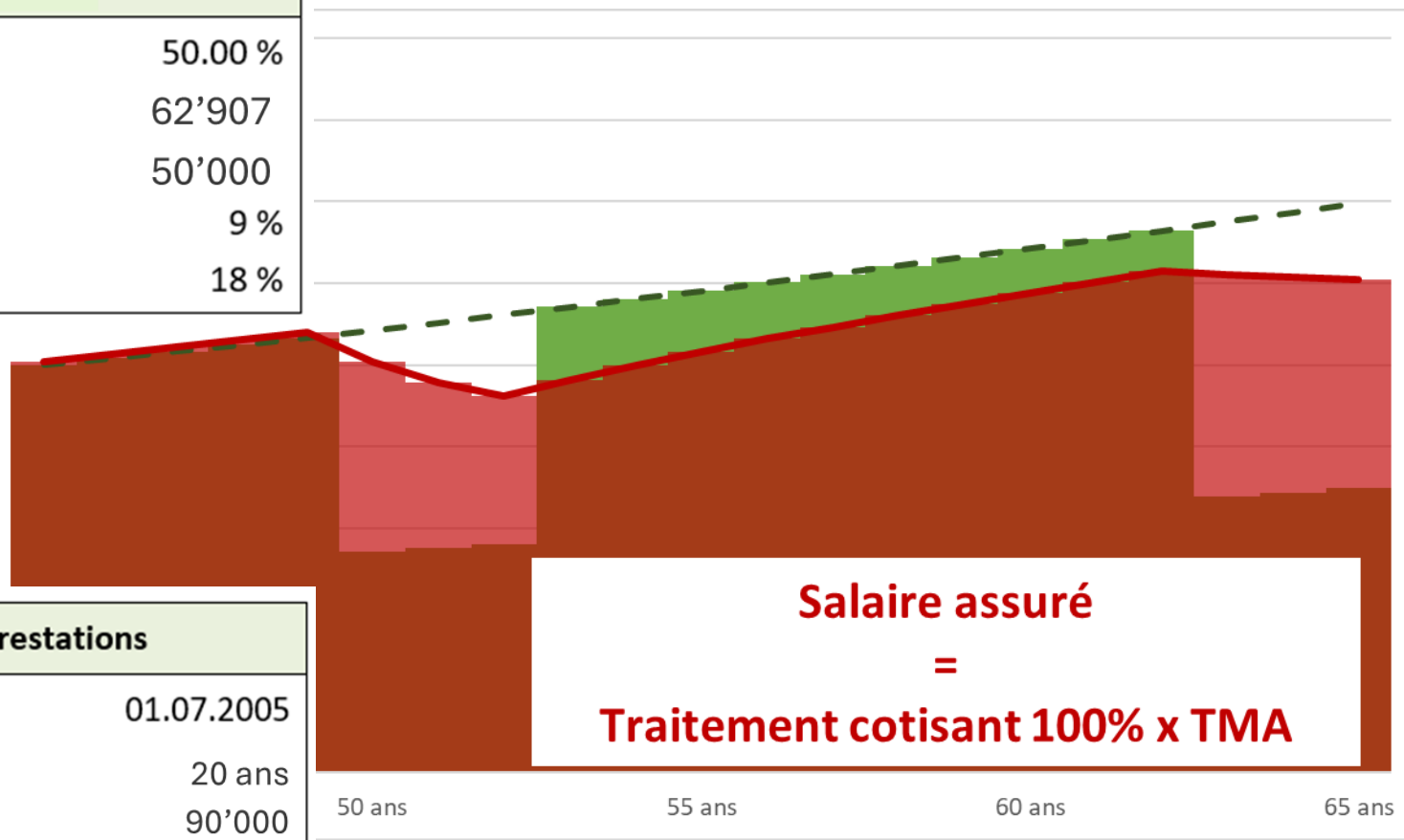
**DERNIER  
SALAIRE  
ASSURÉ**

# ÉVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITÉ



## SALAIRE ASSURÉ

Vos données salariales au 31.01.2025	
Taux d'activité contractuel	50.00 %
Traitement déterminant	62'907
Traitement cotisant	50'000
Taux de cotisation part salariée	9 %
Taux de cotisation part employeur	18 %



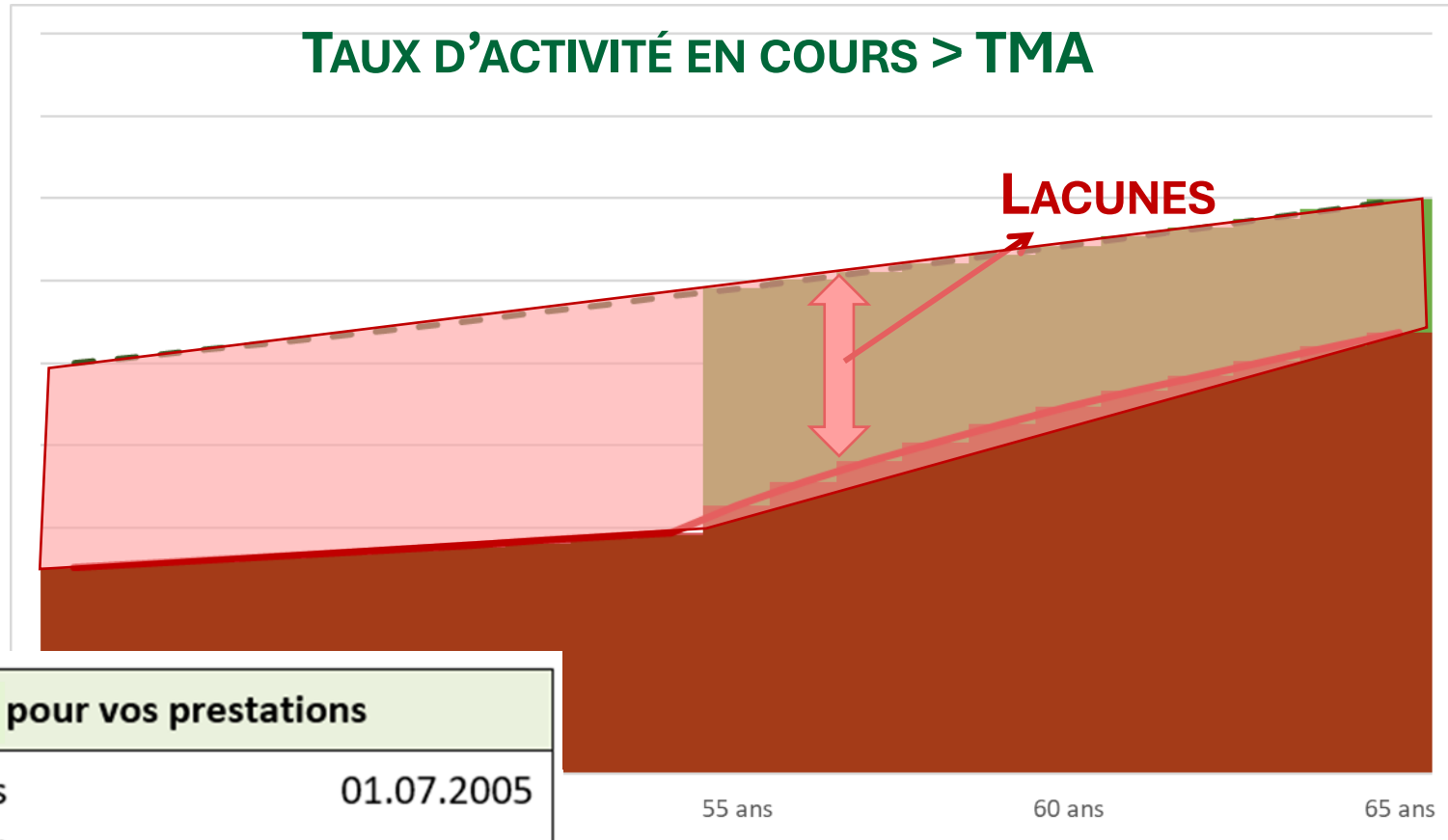
Données au 31.01.2025 pour vos prestations	
Date d'origine des droits	01.07.2005
Durée d'assurance acquise	20 ans
Traitement assuré	90'000
Taux moyen d'activité (TMA)	90%
Âge pivot	65 ans

# ÉVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITÉ



## LACUNES

TAUX D'ACTIVITÉ EN COURS > TMA

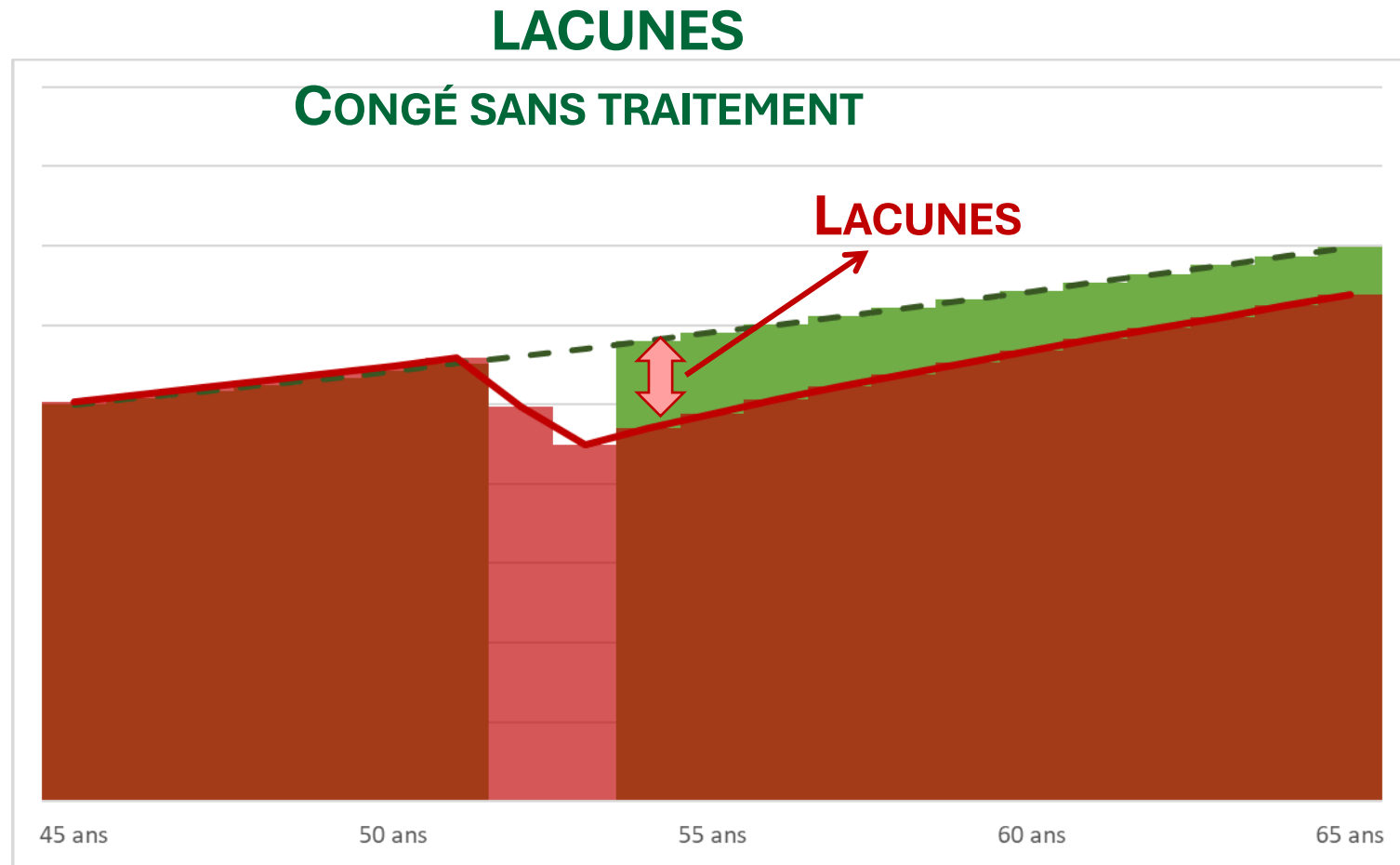


Données au 31.01.2025 pour vos prestations

Date d'origine des droits	01.07.2005
Durée d'assurance acquise	20 ans
Traitement assuré	90'000
Taux moyen d'activité (TMA)	90%
Âge pivot	65 ans

< Taux d'activité en cours

# ÉVOLUTION DU TAUX D'ACTIVITÉ

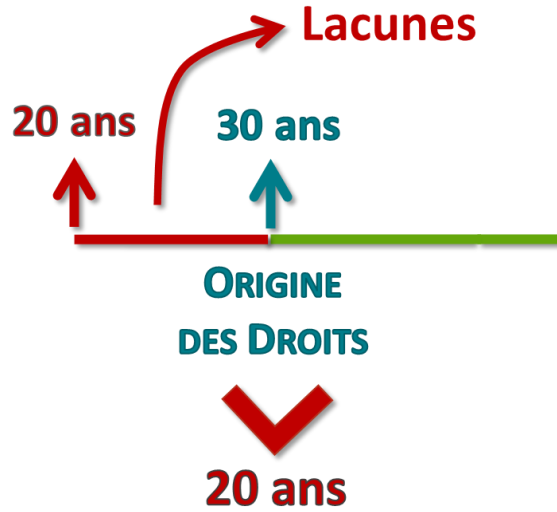


# Comblers ses lacunes



- Origines des lacunes
- Rachats volontaires
- Remboursement des retraits
- Intérêts d'un rachat/remboursement
- Modalités de paiement

# ORIGINES DES LACUNES



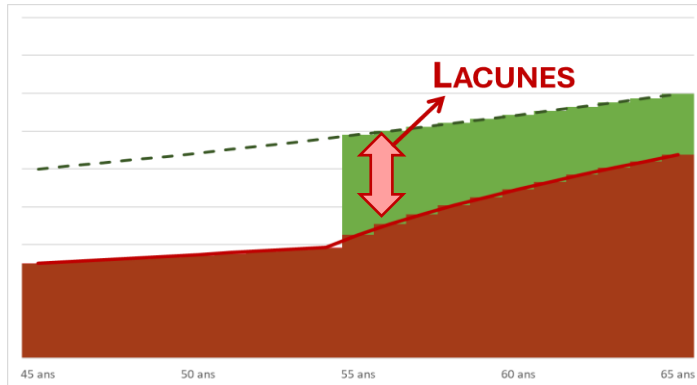
Apport à l'entrée insuffisant

Rappel de cotisations non financé

Retraits (Divorce, accession à la propriété)

Se rachète par mois entier

➤ Pourcentage



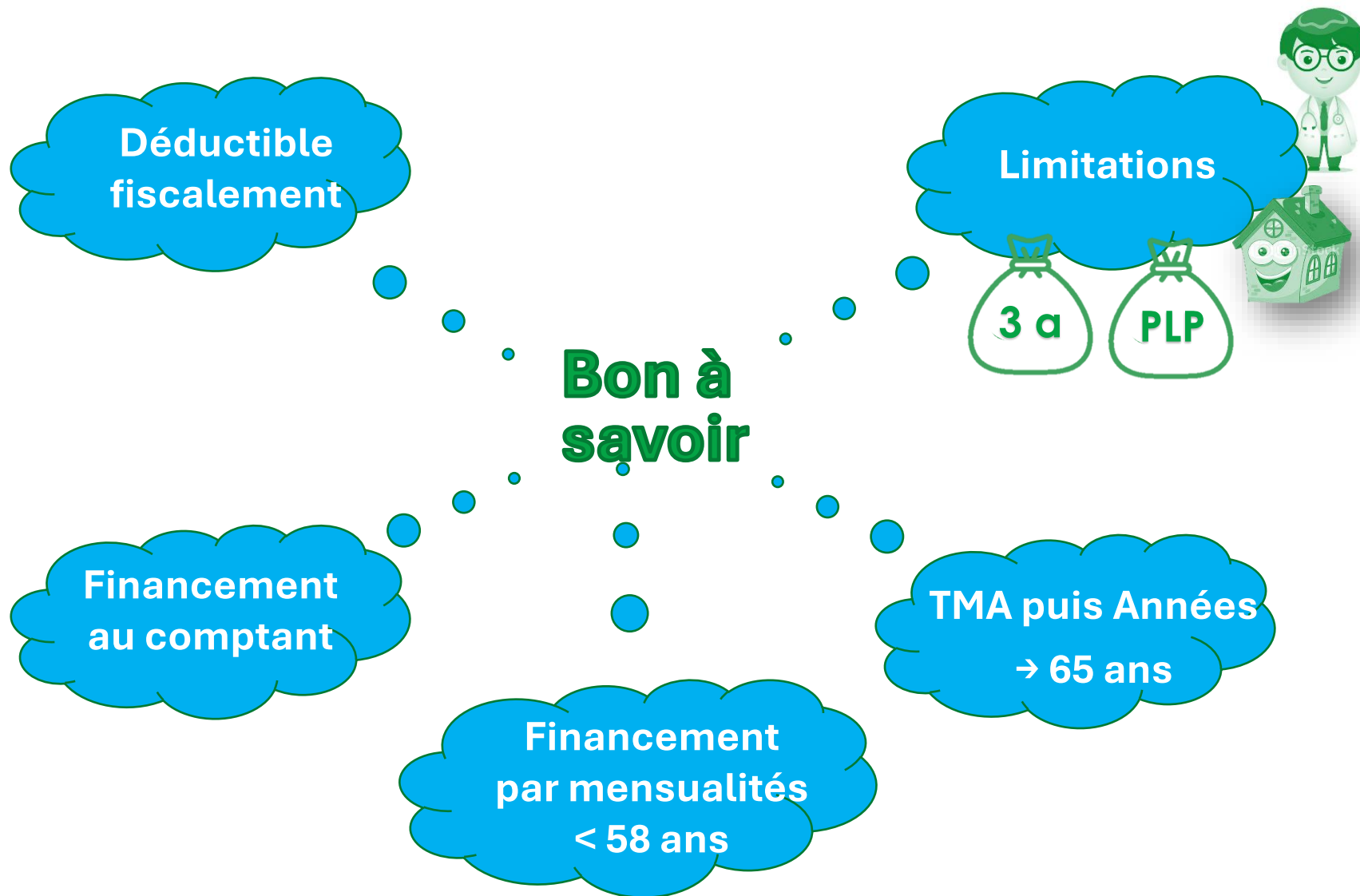
Travail à temps partiel

Congé sans traitement

Se rachète au franc près

➤ Salaire assuré

# RACHATS VOLONTAIRES



# RACHATS VOLONTAIRES



CPEG Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève

Prévoyance Immobilier Investissements durables

## Ensemble, préparons l'avenir !

Réserver un rendez-vous >

Calculateur > Vous pouvez ici simuler vos pensions de retraite à tous les âges possibles (entre 58 et 65 ans).

Formulaires > Vous trouverez ici tous les formulaires disponibles selon vos demandes.

Qui fait quoi ?

**CPEG**  
Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève



**Demande pour une offre de rachat d'années d'assurance et/ou du taux moyen d'activité**

**ASSURÉ(S)**

Nom	Prénom
Date de naissance	Etat civil
Domicile/Rue	
Pay/N° postal	Localité
Tel. privé	Tel. prof.
Courriel privé	

**AMÉLIORATIONS DE MES PRESTATIONS DE PRÉVOYANCE**

**Capital à disposition**  
Je n'ai un capital à disposition et je souhaiterais le consacrer à l'amélioration de mes futures prestations de prévoyance.

Capital à disposition (CHF) \_\_\_\_\_ Date du versement du capital \_\_\_\_\_

**Mensualités**  
Je m'engage à consacrer une partie de mon salaire à effectuer un rachat de mes droits.

Mensualité souhaitée (CHF) \_\_\_\_\_ A partir du mois de \_\_\_\_\_

**Quel but recherchez-vous en réalisant ce rachat ?**

Obtenir une pension de retraite maximale à l'âge légal AVS de retraite (64 ans F/65 ans H).

Obtenir, en cas de retraite anticipée, le meilleur taux de pension possible.

Obtenir à l'âge de \_\_\_\_\_ ans une pension de retraite d'environ \_\_\_\_\_ % du dernier traitement assuré à 64 ans.

Relever le taux moyen d'activité de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

**LES RACHATS SONT SOUMIS À DES CONDITIONS FIXÉES PAR LA LÉGISLATION FÉDÉRALE**

Pour répondre à votre demande, la Caisse a besoin des renseignements suivants:

**Rapports de prévoyances antérieures: le rachat ne pourra s'effectuer qu'après transfert de la totalité des avoirs acquis dans le 2<sup>ème</sup> pilier**

- Avez-vous rapporté à la CPEG tous vos fonds de prévoyance acquis dans le cadre du 2<sup>ème</sup> pilier ?  Oui  Non
- (Libres passages des institutions de prévoyance, comptes bloqués et polices de libre passage)

**Versements anticipés: le rachat ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des versements anticipés sollicités**

- Avez-vous bénéficié de versements anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement ?  Oui  Non

**Dans l'affirmative, veuillez indiquer**

- Montant du versement anticipé (CHF) \_\_\_\_\_
- Date du versement \_\_\_\_\_
- Montant remboursement éventuel (CHF) \_\_\_\_\_
- Date du remboursement \_\_\_\_\_

**Pour les personnes domiciliées en Suisse**

- Etes-vous venu de l'étranger au cours des 5 dernières années ?  Oui  Non
- Si oui, êtes-vous apparemment déjà affilié à une institution de prévoyance suisse ?  Oui  Non

OFFRE  
→ Coût  
→ Impacts prestations

# RACHATS VOLONTAIRES










## Votre espace personnel CPEG



Bienvenue dans votre espace personnel de la CPEG

### ✖ SITUATION D'ASSURANCE AU 31.05.2025

-  PRESTATION DE SORTIE CPEG  
CHF 1'333'441.50
-  MONTANT MAXIMAL À VERSER POUR L'AMÉLIORATION DES PRESTATIONS DE RETRAITE  
CHF 504'229.65
-  PENSION DE RETRAITE MAXIMALE À 65ANS  
CHF 10'500.85
-  MONTANT EPL DISPONIBLE  
CHF 666'720.75
-  PENSION DE RETRAITE MENSUELLE PROJETÉE À 65 ANS  
CHF 7'915.30
-  PENSION D'INVALIDITÉ  
CHF 7'915.30
-  PENSION DE CONJOINT SURVIVANT  
CHF 4'749.20

### 📅 ACTIVITÉS

juin 2015 **ACTIVITÉ EN COURS**  
**Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève**  
Classe 30 / Annuité 12  
Traitement déterminant CHF 213'142.00  
Taux salaire 100.00%  
[📄 Certificat d'assurance](#)

### 👤 DONNÉES PERSONNELLES

Homme, né le 24.01.1965  
Numéro assuré-e 637683  
Numéro AVS 756.1627.7274.40  
Divorcé

### 📍 ADRESSES

136 Route de Thonon  
1222 Vésenaz  
🇨🇭 Suisse

### 🗨 CONTACT

Aucun numéro de téléphone enregistré.  
marc.bajot@cpeg.ch (Employeur)  
marc.bajot@cpeg.ch (Employeur)

# RACHATS VOLONTAIRES



Caisse de prévoyance  
de l'Etat de Genève

Accueil

Agenda

**Simulations**

Documents

Communications

## Simulations

Retrouvez ici les différentes simulations en fonction de votre situation et de vos besoins.



### Retrait EPL

Le retrait EPL (encouragement à la propriété du logement) vous permet d'utiliser tout ou partie de votre avoir de prévoyance pour acquérir ou construire un bien immobilier, rembourser un prêt hypothécaire, acquérir des participations à la propriété d'un logement ou effectuer des travaux d'importance et de nature exceptionnelle.

Vous avez le choix entre un versement anticipé de votre prestation de libre passage (PLP) ou sa mise en gage.



### Remboursement EPL

Le remboursement de l'encouragement à la propriété du logement est obligatoire en cas de vente, de location ou d'usufruit du bien concerné.



### Rachat

Le rachat est un versement volontaire qui vous permet de combler les éventuelles lacunes de vos prestations de prévoyance professionnelle. Il existe en effet une lacune de prévoyance si la date de l'origine de vos droits ne correspond pas à vos 20 ans et/ou si votre taux moyen d'activité (TMA) est inférieur à votre taux d'activité en cours.



### Retraite

Vous commencez votre retraite dans une fourchette située entre 58 et 70 ans. Avant de prendre votre retraite, vous pouvez participer aux séances de préparation à la retraite organisées par votre employeur ou employeuse ou contacter votre gestionnaire afin de prendre connaissance de la palette des prestations.

# RACHATS VOLONTAIRES



## SIMULATION RACHAT

La date d'effet correspond à la date à laquelle vous souhaitez effectuer le rachat.  
Tous les montants sont exprimés en CHF.  
Les informations fournies ici sont données à titre indicatif.

**Date d'effet** 01.12.2025

**Activité** Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève, depuis le 01.06.2015, à 100.00%

**Montant souhaité**

Min. 0.00 Max. 512'092.05

**SIMULER**

## IMPACTS SUR VOTRE SITUATION D'ASSURANCE

Activité Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève, depuis le 01.06.2015, à 100.00%

Prestation	Avant rachat	Après rachat de CHF 26'952.20	Après rachat de CHF 30'802.55
	Pension de retraite / Pension enfant	Pension de retraite / Pension enfant	Pension de retraite / Pension enfant
60 ans 11 mois	5'539.80 / 278.00	5'648.70 / 278.00	5'664.25 / 278.00
61 ans	5'584.90 / 279.10	5'693.80 / 279.10	5'709.35 / 279.10
62 ans	6'132.50 / 292.75	6'247.60 / 292.75	6'264.75 / 292.75
63 ans	6'703.45 / 306.15	6'826.35 / 306.15	6'843.45 / 306.15
64 ans	7'297.70 / 319.45	7'426.85 / 319.45	7'445.50 / 319.45
65 ans	7'915.30 / 332.55	8'050.65 / 332.55	8'070.90 / 332.55
Pension d'invalidité	7'915.30	8'050.65	8'070.90
Pension de conjoint survivant	4'749.20	4'830.40	4'842.55



## Bienvenue dans votre espace personnel de la CPEG

**Pension de retraite à 65 ans**

**CHF 4'652.25 / mois**

 PENSION D'INVALIDITÉ CHF 4'645.50 / mois	 PENSION DE CONJOINT/PARTENAIRE SURVIVANT CHF 2'787.30 / mois
 MONTANT MAXIMAL DE RACHAT CHF 70'182.55	 PENSION DE RETRAITE MAXIMALE À 65 ANS CHF 4'657.85 / mois
 PRESTATION DE SORTIE CPEG CHF 916'402.95	

Situation d'assurance au 31.01.2025

 **ACTIVITÉS**

juin 1989 **ACTIVITÉ EN COURS**  
**Institution de maintien, d'aide et de soins à Domicile**

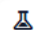
Classe 16 / Annuité 22  
Traitement déterminant CHF 99'428.00  
Taux salaire 80.00%

### Améliorer ma prévoyance

#### **Rachat volontaire** AMÉLIOREZ VOS PRESTATIONS DE PRÉVOYANCE

Le rachat est un versement volontaire qui vous permet de combler les éventuelles lacunes de vos prestations de prévoyance professionnelle. A la CPEG, le rachat vous permet de compléter tout ou partie des années d'assurance jusqu'à 20 ans et/ou de faire augmenter votre TMA jusqu'à concurrence de votre taux d'activité actuel.

- ✓ Le rachat vous permet d'augmenter votre pension de retraite, d'invalidité et de survivant(s).
- ✓ La totalité du rachat est déductible fiscalement.
- ✓ Le coût de rachat d'une année d'assurance augmente avec l'âge. Racheter des années tôt dans votre carrière est plus avantageux.

 [Faire une simulation](#)

[Faire une demande →](#)





## Bienvenue dans votre espace personnel de la CPEG

**Pension de retraite à 65 ans**

**CHF 4'652.25 / mois**

 PENSION D'INVALIDITÉ CHF 4'645.50 / mois	 PENSION DE CONJOINT/PARTENAIRE SURVIVANT CHF 2'787.30 / mois
 MONTANT MAXIMAL DE RACHAT CHF 70'182.55	 PENSION DE RETRAITE MAXIMALE À 65 ANS CHF 4'657.85 / mois
 PRESTATION DE SORTIE CPEG CHF 916'402.95	

Situation d'assurance au 31.01.2025


**ACTIVITÉS**

juin **ACTIVITÉ EN COURS**

1989 **Institution de maintien, d'aide et de soins à Domicile**

Classe 16 / Annuité 22  
Traitement déterminant CHF 99'428.00  
Taux salaire 80.00%

### Améliorer ma prévoyance

 **Avez-vous subi un retrait des montants de votre prévoyance dans le cadre d'un divorce ?**

Vous pouvez, suite à un divorce, procéder à un remboursement pour corriger la diminution de votre avoir accumulé. Ce remboursement est similaire à un rachat, mais peut dans ce cas être effectué indépendamment de l'existence d'un retrait EPL. Un tel remboursement est déductible fiscalement.

NON  OUI

[< Retour](#)



## Bienvenue dans votre espace personnel de la CPEG

**Pension de retraite à 65 ans**

**CHF 4'652.25 / mois**

 PENSION D'INVALIDITÉ CHF 4'645.50 / mois	 PENSION DE CONJOINT/PARTENAIRE SURVIVANT CHF 2'787.30 / mois
 MONTANT MAXIMAL DE RACHAT CHF 70'182.55	 PENSION DE RETRAITE MAXIMALE À 65 ANS CHF 4'657.85 / mois
 PRESTATION DE SORTIE CPEG CHF 916'402.95	

Situation d'assurance au 31.01.2025


**ACTIVITÉS**

juin 1989 **ACTIVITÉ EN COURS**  
**Institution de maintien, d'aide et de soins à Domicile**

Classe 16 / Annuité 22  
Traitement déterminant CHF 99'428.00  
Taux salaire 80.00%

### Améliorer ma prévoyance

[Sans titre]

 Comment souhaitez-vous financer votre rachat ?

**Paiement comptant**  
Vous réglez le montant du rachat en une seule fois.


**Paiement mensualisé**  
Vous amortissez le montant de votre rachat par mensualités.

**Transfert 3A**  
Vous payez en transférant vos avoirs de 3ème pilier A.

[< Retour](#)

# RACHATS VOLONTAIRES



 **CPEG** | Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève

Ma situation | Mes demandes | Documents | Simulateurs | Agenda | Messagerie

- 1 Eligibilité**  
Vérifiez votre éligibilité pour un rachat volontaire
- 2 Limitations**  
Vérifiez si des réductions s'appliquent à votre montant maximal de rachat
- 3 Offre de rachat**  
Configurez l'offre qui vous convient
- 4 Validation**  
Vérifiez et validez votre demande


Êtes-vous actuellement en incapacité de travail ?  
 Oui  Non

Avez-vous bénéficié de versements anticipés dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement avant d'être affilié à la CPEG et que vous n'auriez pas totalement remboursés ?  
 Oui  Non

Avez-vous déjà perçu ou percevez-vous des prestations de vieillesse (rente et/ou capital) d'une institution de prévoyance ou d'une institution de libre passage ? [Sans titre]  
 Oui  Non

# RACHATS VOLONTAIRES



 **CPEG** | Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève

Ma situation | Mes demandes | Documents | Simulateurs | Agenda | Messagerie

**1** **Eligibilité**  
Vérifiez votre éligibilité pour un rachat volontaire

**2** **Limitations**  
Vérifiez si des réductions s'appliquent à votre montant maximal de rachat

**3** **Offre de rachat**  
Configurez l'offre qui vous convient

**4** **Validation**  
Vérifiez et validez votre demande

Avez-vous souscrit un ou plusieurs contrats au titre du 3ème pilier 3A ?

Oui  Non

Montant

CHF | 20000

[Sans titre]

Déterminez-vous un ou plusieurs avoirs en capital de libre passage 2ème pilier (compte(s) bloqué(s) ou police(s) de libre passage) non transférés à ce jour à la CPEG ?

Oui  Non

Montant

CHF | 10000

**⚠ Vous êtes soumis à des restrictions fiscales.**  
Votre montant max de rachat est limité à CHF 60'182.55

[✕ Abandonner](#) [Suivant >](#)

# RACHATS VOLONTAIRES



1 **Eligibilité**  
Vérifiez votre éligibilité pour un rachat volontaire

2 **Limitations**  
Vérifiez si des réductions s'appliquent à votre montant maximal de rachat

3 **Offre de rachat**  
Configurez l'offre qui vous convient

4 **Validation**  
Vérifiez et validez votre demande


**Avant rachat**

Pension de retraite à 65 ans	<input checked="" type="checkbox"/>	CHF 4'652.25 /mois
Pension d'invalidité		CHF 4'645.50 /mois
Pension de conjoint/partenaire survivant		CHF 2'787.30 /mois

Ces projections sont calculées selon vos données salariales du 31.01.2025

+

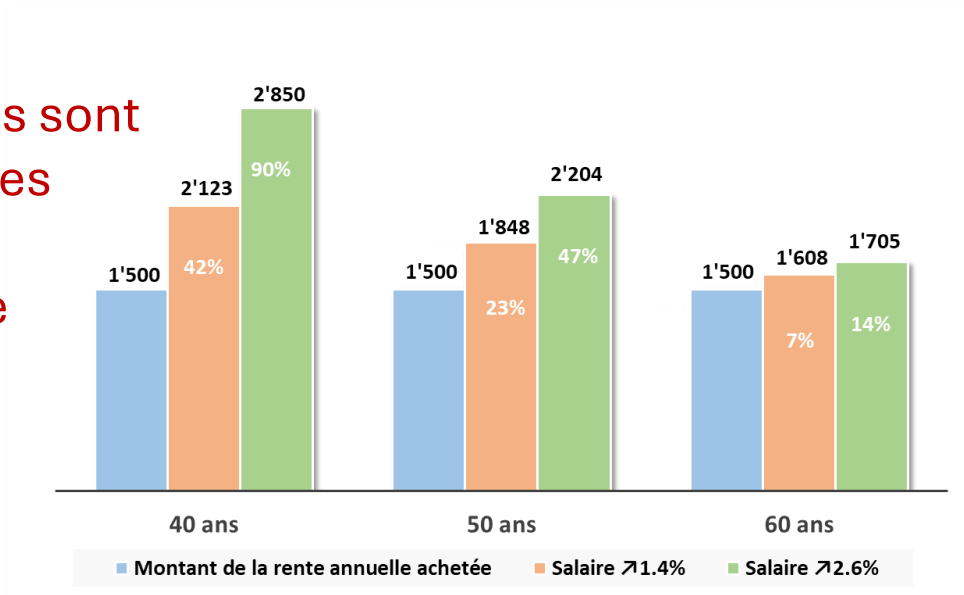
**Simuler une offre**



# INTÉRÊTS D'UN RACHAT/REMBOURSEMENT

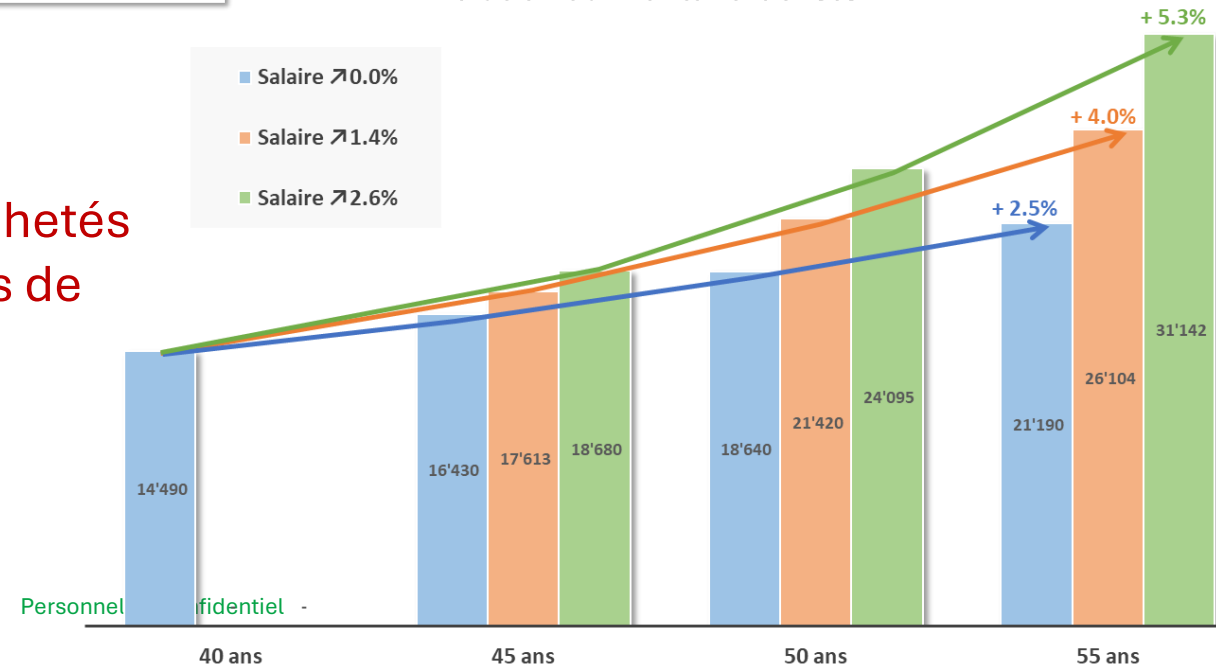


Plus tôt les années sont achetées, plus elles bénéficient des augmentations de salaires futures.



Plus tard les années sont achetées, plus il faudra rachetés les augmentations passées de salaire pour une même amélioration de prestation

Evolution du montant racheté



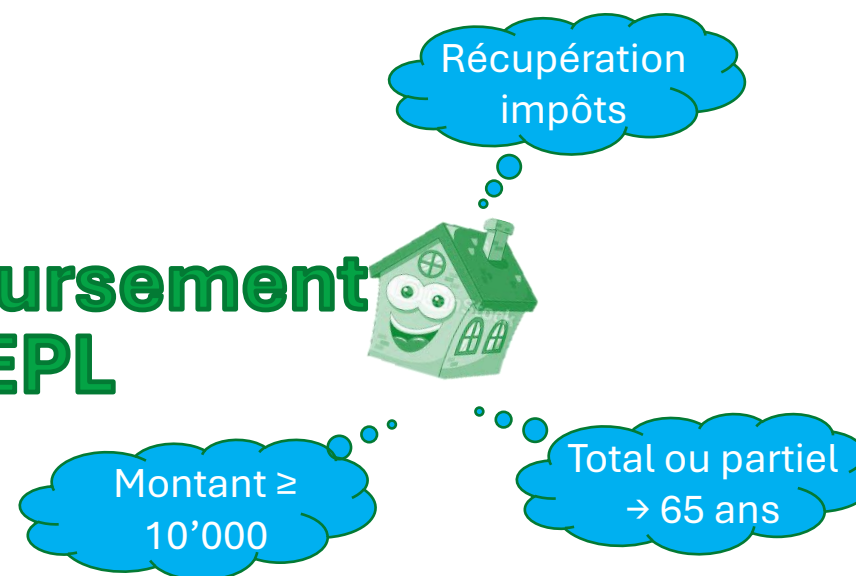


Mêmes impacts sur les prestations qu'un rachat

*Mais d'autres contraintes*



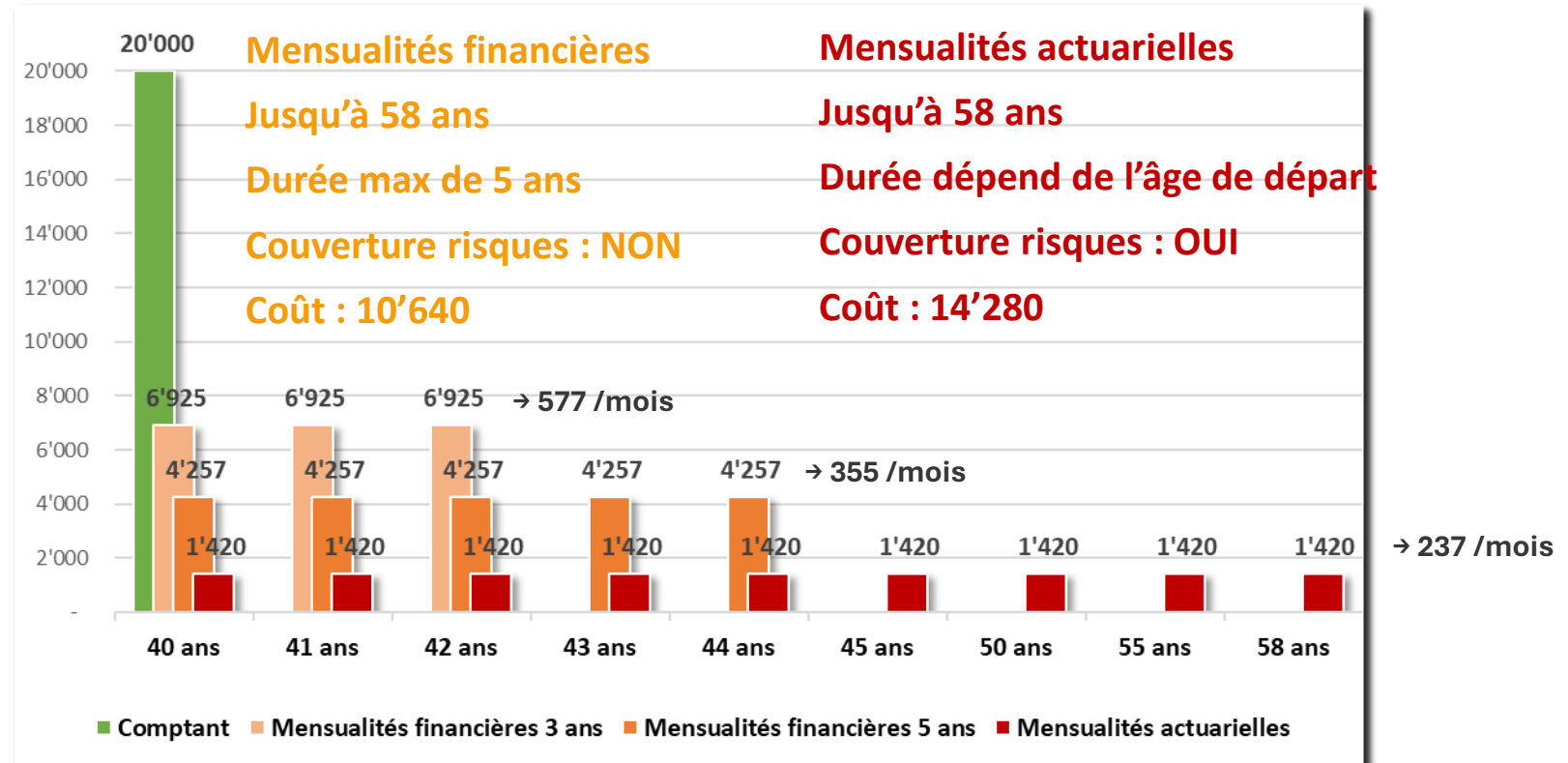
**Remboursement EPL**





## COMPTANT

## PAR MENSUALITÉS



# **Vos questions**

## **Nos réponses**